



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

université de médecine

Question écrite n° 100657

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'absence de reconnaissance entre la filière infirmière et médecine. En effet, contrairement à d'autres professions, une personne titulaire d'un diplôme d'infirmier (bac +3) ne peut envisager actuellement de mener des études de médecine que si elle choisit d'intégrer le cursus standard, en première année, perdant ainsi les acquis obtenus durant ses trois années d'études. Cette absence de reconnaissance constitue un réel frein à l'évolution professionnelle pour l'étudiant désireux de se rediriger vers des études de médecine. Ne serait-il pas envisageable de proposer des solutions pour une équivalence entre ces deux filières ? Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position et les mesures que le Gouvernement entend prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100657

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1687

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)